

les voisins et disposer , pour signaler le lieu où l'arbalète a été tendue, trois cordeaux , dont deux seront placés un peu plus haut que le premier (1) ; en telle sorte que si un homme, dans l'ignorance du danger , ou un animal domestique , touche à ces cordeaux , l'arbalète puisse décocher ses flèches sans aucun péril. Lorsque ces précautions , pour faire connaître la présence d'une arbalète, auront été prises , s'il arrive que cette machine ait tué ou blessé un ingénu qui s'en sera imprudemment approché , il n'y aura lieu à aucune poursuite contre celui qui l'avait placée. Seulement il devra payer 25 sous d'or aux parents du mort. Si c'est un esclave qui a été frappé, il ne sera dû aucune espèce de composition. Mais si les voisins n'ont pas été prévenus, et que les cordeaux n'aient pas été placés dans le délai et de la manière que nous l'avons prescrit , et s'il arrive qu'un ingénu ou un esclave soit tué par une arbalète , celui qui l'avait placée devra être contraint par le juge à payer la composition entière, suivant la condition du mort , entre les mains des parents ou des maitres de celui-ci, selon les dispositions des anciennes lois.

TITRE XLVII.

DE LA CONDAMNATION DES VOLEURS , DE LEURS FEMMES ET DE LEURS FILS.

ARTICLE PREMIER.

Quoique par les lois existantes il ait été pourvu à la répression

(1) Dans cette machine, ces cordeaux étaient disposés de manière à ce qu'aucun d'eux ne pût être touché sans faire détendre l'arbalète. Comme ils étaient placés tout autour du piège, de manière à former trois enceintes concentriques, et que les deux cordeaux plus éloignés du centre étaient placés un peu plus haut que celui qui était tout auprès du piège, il en résultait que le loup arrivait jusqu'au lieu où il trouvait la mort, sans avoir pu toucher aux cordeaux plus éloignés, que leur hauteur mettait hors de son atteinte ; tandis que les hommes ou les animaux domestiques touchaient nécessairement à ces cordeaux élevés, sentinelles avancées, que la prudence avait fait placer, et faisaient ainsi détendre l'arbalète, dont la flèche allait frapper un point voisin du centre de l'appareil, sans aucun danger pour eux.